

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Objectif

Suivant les modifications importantes à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, l'article 3.1 de la loi stipule que :

Art. 3.1 :

Toute personne qui exploite une entreprise est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient.

Au sein de l'entreprise, la personne ayant la plus haute autorité veille à assurer le respect et la mise en œuvre de la présente loi. Elle exerce la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels; elle peut déléguer cette fonction par écrit, en tout ou en partie, à toute personne.

Le titre et les coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels sont publiés sur le site Internet de l'entreprise ou, si elle n'a pas de site, rendus accessibles par tout autre moyen approprié.

De ce fait, Monsieur Marco Doucet, Président, personne ayant la plus haute autorité au sein de l'entreprise, délègue la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels à Martine Perron.

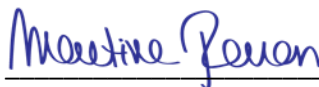
Martine Perron, Partenaire ressources humaines, veillera au respect et à la mise en œuvre de ladite loi au sein de l'entreprise.

Pour signaler tout incident de confidentialité, veuillez communiquer avec Martine Perron dont les coordonnées sont les suivantes :

Martine Perron
755, rue Boucher
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8P4
Tél. :450-359-7868
Courriel : m.perron@grhr.ca



Marco Doucet
Président



Martine Perron
Partenaire, Ressources humaines

15 juin 2023

Date